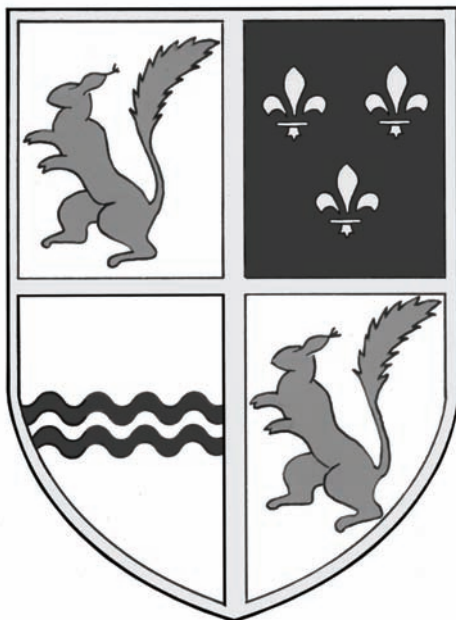


L'éclimont

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Janvier 2011 N° 36



Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de tout cœur une belle année 2011, pour vous, vos proches et ceux qui vous sont chers. J'adresse mes vœux pour cette nouvelle année à toute la population, aux personnes dans la peine par la disparition d'un proche, avec une pensée toute particulière pour la famille de Gérard Viennet, aux personnes souffrantes, que cette nouvelle année soit faite d'une robuste santé, de plaisir, de prospérité, riche aussi du bonheur de vivre ensemble.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour le bon travail effectué l'année passée.

Bonne Année à tous.

Le Maire,
Yvon Boukaya



Salage des rues en cas de neige :

Vous avez (malheureusement !) déjà pu vous en rendre compte, les rues de Fontaine sont bien salées en cas de mauvais temps. Pour cela, nous avons commandé avec St Cyr un semi-remorque entier de sel, ce qui nous a permis d'obtenir un prix très concurrentiel.

Carnet rose :

- ♦ **Isaya Pardal** nè le **03/10/2010**
- ♦ **Angela Da Rocha** née le **07/12/2010**



Félicitations aux papas, et surtout aux mamans !.

Gérard Viennet :

Gérard est parti le 18 juillet dernier.

Lui, qui était toujours disponible pour faire une bonne blague ou pour donner un coup de main, nous a quittés beaucoup trop vite. Tu vas nous manquer Gérard.

Salut, et amuse-toi bien au Paradis des chasseurs.



La redevance incitative :

C'est parti !

La collecte des ordures ménagères se fait désormais sous le régime de la redevance incitative.

Vous avez probablement remarqué le premier changement : les jours de collecte ont été modifiés. Le nouveau planning se trouve dans les prochaines pages.

La grille tarifaire a été votée par le comité syndical et, même si elle n'est pas encore tout à fait comme on la souhaiterait, elle évoluera ces prochaines années pour devenir vraiment incitative.

Vous recevrez votre première facture "à blanc" à partir du 20 janvier. Cette facture que **vous ne devez pas payer** ne servira qu'à vous donner une idée de ce que vous payerez à l'avenir. Bien évidemment, la ligne "taxe sur les ordures ménagères" qui apparaissait sur votre taxe foncière sera supprimée en 2011. **Votre taxe foncière va donc diminuer.**

La première vraie facture vous sera adressée en mars 2011, elle ne tiendra pas compte du nombre réel de levées : 9 levées (la moitié du minimum) seront facturées à tout le monde. Les levées réelles seront prises en compte sur la facture suivante.

Pour vous aider à alléger votre facture, la commune vous a offert un composteur. Si certains d'entre vous n'en sont pas encore équipés, il en reste encore quelques uns. Présentez-vous en Mairie un lundi soir.

La grille tarifaire :

	Communes	OM	Tri (emballages et papiers)	Verre	Végétaux
Secteur 1	Abbeville, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalou Moulineux, Congerville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Néant

	Bac 80 litres	Bac 120 litres	Bac 180 litres	Bac 240 litres	Bac 360 litres	Bac 660 litres
Part fixe	49,93 €	49,93 €	49,93 €	49,93 €	49,93 €	49,93 €
Part au volume du bac	38,00 €	57,00 €	84,50 €	108,00 €	161,00 €	308,00 €
Forfait 18 levées	41,4 €	59,4 €	82,8 €	104,4 €	153 €	288 €
Total secteur 1	129,33 €	166,33 €	217,23 €	262,33 €	363,93 €	645,93 €

Nota :
 - lorsqu'un abonné, pour un même point de collecte, est doté de plusieurs bacs, la part fixe n'est comptabilisée qu'une seule fois.
 - le forfait de 18 levées est obligatoire (9 levées facturées par semestre avec un ajustement sur le 2ème semestre pour les levées supplémentaires)
 - le cout de collecte des végétaux est facturé par abonné et non par bac.

Les conteneurs à verre :

Les conteneurs à votre disposition dans le virage entre Fontaine et St Cyr sont opérationnels depuis les vacances d'été.

Malheureusement le site sert, depuis, de décharge pour quelques ... indéliçats (restons courtois).

D'autre n'ont même pas le courage de vider les cartons ou les sacs dans lesquels ils ont apporté leur verre : ils laissent le tout devant le conteneur !

La Mairie n'a pas l'intention de laisser perdurer cette situation : quelques essais de surveillance vont être réalisés d'ici le printemps. Si le problème persiste, les conteneurs seront supprimés et chacun devra déposer son verre à la déchetterie ou près de son supermarché.



Commune de Fontaine La Riviere

Planning des Collectes du 1^{er} semestre 2011

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
S 1	Ma 1 Tri	Ma 1 Tri	V 1	D 1 Férié	Me 1 OM
D 2	Me 2 OM	Me 2 OM	S 2	L 2	J 2
L 3	J 3	J 3	D 3	Ma 3 Tri	V 3
Ma 4 Tri	V 4	V 4	L 4	Me 4 OM	S 4
Me 5 OM	S 5	S 5	Ma 5 Tri	J 5	D 5
J 6	D 6	D 6	Me 6 OM	V 6	L 6
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	Ma 7 Tri
S 8	Ma 8 Tri	Ma 8 Tri	V 8	D 8	Me 8 OM
D 9	Me 9 OM	Me 9 OM	S 9	L 9	J 9
L 10	J 10	J 10	D 10	Ma 10 Tri	V 10
Ma 11 Tri	V 11	V 11	L 11	Me 11 OM	S 11
Me 12 OM	S 12	S 12	Ma 12 Tri	J 12	D 12
J 13	D 13	D 13	Me 13 OM	V 13	L 13
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	Ma 14 Tri
S 15	Ma 15 Tri	Ma 15 Tri	V 15	D 15	Me 15 OM
D 16	Me 16 OM	Me 16 OM	S 16	L 16	J 16
L 17	J 17	J 17	D 17	Ma 17 Tri	V 17
Ma 18 Tri	V 18	V 18	L 18	Me 18 OM	S 18
Me 19 OM	S 19	S 19	Ma 19 Tri	J 19	D 19
J 20	D 20	D 20	Me 20 OM	V 20	L 20
V 21	L 21	L 21	Je 21	S 21	Ma 21 Tri
S 22	Ma 22 Tri	Ma 22 Tri	V 22	D 22	Me 22 OM
D 23	Me 23 OM	Me 23 OM	S 23	L 23	J 23
L 24	J 24	J 24	D 24	Ma 24 Tri	V 24
Ma 25 Tri	V 25	V 25	L 25	Me 25 OM	S 25
Me 26 OM	S 26	S 26	Ma 26 Tri	J 26	D 26
J 27	D 27	D 27	Me 27 OM	V 27	L 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	Ma 28 Tri
S 29		Ma 29 Tri	V 29	D 29	Me 29 OM
D 30		Me 30 OM	S 30	L 30	Je 30
L 31 Enc.		J 31		Ma 31 Tri	

ATTENTION : BIEN RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES

OM = Bacs homologués couvercles grenat uniquement Les collectes seront assurées les jours fériés (sauf 1^{er} mai)

Tri = Les emballages + papiers seront collectés (*ancien bac à ordures ménagères avec un autocollant TRI*)

Le verre est à apporter dans les bornes mis à votre disposition dans la commune

Les encombrants (Enc) Cette collecte peut durer plusieurs jours, suivant volume

*La collecte des O.M. s'effectuera à partir de 7 H 30 - le Tri à partir de 6 H 30
(Informations non contractuelles, ne pouvant déclencher réclamations)*

Ordures Ménagères

Seuls les bacs gris à couvercle bordeaux homologués par le SEDRE sont collectés.

Sont refusés :

- les déchets en vrac, présentés en dehors des conteneurs
- tout sac présenté sur le couvercle ou posé à terre
- tout conteneur surchargé de déchets, couvercle non fermé
- les conteneurs non homologués ou sans puce



TRI : Emballages et papiers

Les emballages et les papiers sont collectés :
- dans l'ancien bac d'ordures ménagères
- dans le bac de tri prévu à cet effet

Ils doivent être déposés en vrac dans les bacs et en aucun cas dans un sac plastique opaque.

Sont refusés :

- Les sacs plastiques opaques
- Tout bac de tri contenant des sacs plastiques opaques



Consultez les consignes de tri dans [le Guide du tri](#) disponible en mairie ou sur www.sedre91.fr

VERRE

Les emballages en verre sont collectés uniquement dans les bornes d'apport volontaire de votre commune.
Pour connaître leurs emplacements, merci de vous rapprocher de votre mairie.

Consultez les consignes de tri dans [le Guide du tri](#) disponible en mairie ou sur www.sedre91.fr

DECHETS VERTS



Les déchets verts (bontes, feuilles, fleurs et tiges) sont collectés :

- en fagots attachés (moins d' 1 mètre de long)
- dans des sacs plastiques ouverts
- dans des sacs en papier recyclable ouverts
- dans des conteneurs ou poubelles, couvercle ouvert

Sont refusés :

- Les sacs fermés
- Les sacs en toile
- Les branchages de plus de 5 cm de diamètre
- Les poubelles rondes

Pour réduire votre quantité de déchets verts, pensez aux composteurs individuels - renseignements en mairie.

ENCOMBRANTS

Sont refusés :

- Déchets dangereux des ménages: solvants, peintures, vernis, colles, acides, diluants, huiles de moteurs, graisses, bouteilles de gaz, extincteurs, piles, batteries, bombes aérosols, désherbants, produits phytosanitaires, tubes néons, produits de laboratoires, déchets médicaux, produits non identifiés....
- Carcasses ou pièces détachées automobiles: pneus, jantes, moteurs...
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : électroménagers, écrans, ordinateurs...
- Déchets issus des chantiers: amiante, gravats, ciment...

Le volume des encombrants **ne doit pas excéder 1m3** par habitation

Contrairement aux déchèteries, les encombrants ramassés en porte-à-porte ne sont pas recyclés. Alors, pour la planète, ayez le réflexe déchèteries! + d'infos sur www.siredom.com



-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-

Repas champêtre :

Malgré le temps incertain, nous étions nombreux pour étrenner le nouveau, et magnifique, chapiteau que Fontaine a acheté en commun avec St Cyr.

Comme d'habitude, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Merci à tous pour le "coup de main" qui nous a permis de tout ranger le soir en un temps record.



Le Père Noël est passé ! :

La visite du Père Noël dans nos village est toujours un événement très apprécié par les enfants et leurs parents.



Merci Père Noël ... et à l'année prochaine !

-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-

LE GUE DE L'ECLIMONT

Comité des fêtes de St Cyr-La-Rivière et Fontaine-La-Rivière

Activités du 2ème semestre 2010

16 octobre 2010 : Soirée Choucroute :

Comme chaque année, cette soirée s'est déroulée dans une très bonne ambiance, avec, son apéritif, son repas avec la choucroute préparée par « Aux Petits Lardons », et le bal pour terminer la soirée. Elle a rassemblé, dans la salle des Fêtes de Saclas, 91 adultes et 3 enfants.

11 décembre 2010 : La calèche de Noël:

Le père Noël est passé dans notre village, distribuant des bonbons. Nos remerciements vont à monsieur et madame Jambu, qui cette année encore ont conduit leur cheval et sa carriole. Ensuite un goûter pour les enfants s'est déroulé à la Mairie de Saint Cyr la Rivière. Nous remercions Madame la Maire de Saint Cyr pour nous avoir permis d'utiliser la salle du conseil.

12 décembre 2010 en fin de matinée : Le Noël des anciens :

Les anciens se sont réunis autour d'un sympathique apéritif dans Mairie de Saint Cyr la Rivière. Chacun est reparti avec son colis de Noël. Les colis ont été distribués à ceux qui n'avaient pas pu venir. Nous remercions à nouveau Madame la Maire de Saint Cyr pour nous avoir permis d'utiliser la salle du conseil.

12 décembre 2010 après-midi : Le spectacle de Noël des enfants :

Comme l'année dernière ce spectacle a eu lieu dans la salle des fêtes d'Estouches. Cette année, c'est un magicien qui nous fait ses tours de prestidigitation. L'après-midi s'est poursuivie par un goûter pour les enfants, mais aussi pour les parents.

Calendrier des activités proposées pour le premier semestre 2011 :

16/01/2011 : Galette des rois à 15h30 à Boissy la Rivière
12/02/2011 : Assemblée générale ordinaire
15/05/2011 : Sortie de printemps
18/06/2011 : Fête des deux villages, chez Monsieur et Madame Lafouasse, qui ont encore la gentillesse de nous accueillir.

Assemblée générale ordinaire du Gué de l'Eclimont

Comme dit plus haut, elle aura lieu :

**Samedi 12 février à 17h00
A la Mairie de Saint Cyr la Rivière**

Chaque habitant d'au moins 18 ans de Fontaine la Rivière et de Saint Cyr la Rivière est adhérent de cette association, comité des fêtes pour ces deux communes. Il peut donc participer à cette assemblée générale, avec droit de vote.

Par ailleurs, sera la bienvenue toute personne voulant rejoindre l'équipe pour l'aider dans les différentes activités. Le comité des fêtes a besoin de vous pour continuer à animer nos deux villages.

Pour le Gué de l'Eclimont
Jean Benoit de Véricourt

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

Délibérations

Indemnité d'exercice des missions des préfectures

Cette indemnité pour les agents des collectivités territoriales est créée et sera versée mensuellement.

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Programmation d'Aménagement et de Développement Economique (SIEPADE)

Les communes de Brouy et de Champmotteux avaient adhéré à ce syndicat lors de sa création dans le canton de Méréville. La Préfecture a fait remarquer que, depuis la mise en place de la Communauté de communes du Grand Etampois, ses deux communes n'étaient plus contigües avec les autres communes du SIEPADE. Il n'y a donc aucun sens à ce que ces communes participent à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avec les communes du SIEPADE. Ces deux communes se retirent donc du SIEPADE.

Questions diverses

Syndicat de l'énergie : Fusion entre deux syndicats, le SIRA et le SIDESE.

Des bornes d'apport volontaire à verre ont été installées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010

Délibérations

Dissolution de l'association foncière de remembrement de Marolles en Beauce

A l'occasion de cette dissolution est transféré à la commune de Fontaine la Rivière l'actif foncier suivant : ZL - La Butte – Chemin. Ce chemin est intégré à la voie rurale de la commune.

Attribution indemnité de conseil au Comptable du Trésor

L'indemnité est accordée au taux de 50%, soit un montant de 97,99 €

Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques et accessoires

Cette adhésion évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. A donc été approuvée la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché selon les modalités fixées dans cette convention. La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Adhésion de la commune de Congerville-Thionville au Syndicat Intercommunal des quatre rivières des portes de la Beauce

Cette adhésion a été acceptée.

Subvention des Après-Midi Récréatifs (A.M.R.) de Saint Cyr la Rivière et Fontaine la Rivière

Une subvention de 200 €a été accordée.

Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région d'Angerville (S.I.E.R.A.)

Les communes de Blandy, Bois-Herpin, Brouy, Champmotteux, Marolles en Beauce, Mespuits, Roinvilliers constituaient un autre syndicat, le S.E.D.E.S.E. A partir du 1^{er} janvier 2011, ces communes rejoignent le S.I.E.R.A.

Rappelons que ce syndicat reçoit de la part d'EdF une redevance. Cette dernière est redistribuée aux communes sous forme de subventions en cas de travaux concernant le réseau électrique.

Questions diverses

Suite aux différents dépôts sauvages d'ordures, la décision de maintenir ou non les containers à verre dans le virage de la route de Saint Cyr sera prise lors du prochain conseil municipal.



Le repas champêtre du 12 septembre

Un peu de poésie....

Les chiens aboient, la caravane passe

Suivant la vallée où notre village est sis
Quand du nord au sud, vous cheminez de Boissy
En vous dirigeant calmement vers Abbéville
Vous subirez des bruits qui sont loin d'être viles

Des aboiements vraiment variés vous accompagnent
Dans notre aimée, paisible et si jolie campagne
Mais il y aussi des chiens qui n'aboient pas
Leurs éducateurs ayant su les mettre au pas

Vous apercevez des animaux dangereux
Qui derrière un grillage ou au bout d'une chaîne
Ont tendance à vous rendre un petit peu peureux

N'oublions pas tous ceux vous attendant sans haine
Déposant juste au bas de la grille un objet
Pour jouer avec vous et devenir sujet

Jean Benoit de Véricourt

L'installation à la Mairie
des guirlandes lumineuses
pour Noël.



ETES-VOUS ECOLO ?

A) : Les ampoules fluo compactes ne consomment pas seulement 5 fois moins. Elles ont aussi une durée de vie 8 fois supérieure qui permet de produire moins de déchets.

- 1) Vrai
- 2) Faux

B) : Les vieux vêtements peuvent être recyclés même s'il n'est plus possible de les porter pour s'habiller.

- 1) Vrai
- 2) Faux

C) : Chaque année, le poids de prospectus distribués dans nos boîtes à lettres est de :

- 1) 100kg
- 2) 40kg

D) : Les dosettes de café produisent beaucoup plus de déchet qu'un simple paquet.

Combien à votre avis ?

- 1) 5 fois plus
- 2) 10 fois plus



Réponses : A : 1 ; B : 1 N'hésitez pas à utiliser les contenants à vêtements même pour ceux qui sont usés ; C : 2 ; D : 2
P.K.

